

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE1030

présenté par

Mme Allain, M. Alauzet, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. François-Michel Lambert et M. Molac

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 5° D'assurer la souveraineté alimentaire nationale et européenne en contribuant à garantir la souveraineté alimentaire partout dans le monde. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les enjeux alimentaires combinés à la démographie croissante à l'échelle mondiale font de la capacité de la planète à nourrir ses habitant-e-s l'un des trois grands défis du siècle en cours, avec les enjeux énergie-climat et du cycle et de la qualité de l'eau.

Ce droit des peuples à se nourrir doit être garanti à l'échelle nationale et européenne, mais à l'heure de l'économie globalisée et alors que le transport de marchandises, notamment alimentaires, contribue au changement climatique qui dérègle nombre de systèmes agricoles dans le monde et produit plusieurs millions de réfugiés environnementaux chaque année, la France ne peut définir une politique agricole et alimentaire digne sans intégrer parmi ses objectifs celui du droit des peuples à se nourrir partout dans le monde.